



COMMUNIQUE DE PRESSE

Schaan, le 16/06/2008

Tous ensemble pour les Alpes comme région modèle pour la lutte contre le changement climatique

La CIPRA lance le Pacte sur le climat pour les Alpes

La CIPRA, Commission Internationale pour la Protection des Alpes, invite les Etats alpins à faire des Alpes une région modèle pour la lutte contre le changement climatique. Organisations, institutions et réseaux sont appelés à signer le « Pacte sur le climat pour les Alpes » lancé par la CIPRA lors de la 2^{ème} Semaine alpine à L'Argentière-la-Bessée (F).

Les Alpes sont touchées de manière particulièrement dure par les conséquences du changement climatique. Mais les Alpes offrent également de nombreuses possibilités pour contrer les causes et les conséquences de ce changement à l'aide de stratégies de développement durable. Les Alpes ont ainsi une chance réelle de devenir une région modèle en matière de lutte contre le changement climatique. Le plan d'action contre le changement climatique, que les ministres de l'environnement adopteront lors de la X^{ème} Conférence alpine en 2009, offre une occasion exceptionnelle d'y parvenir. Le Pacte sur le climat pour les Alpes de la CIPRA montre comment cela est possible.

La CIPRA fait des propositions concrètes sur la manière dont les Etats alpins doivent agir afin d'atténuer le changement climatique et dont ils peuvent s'adapter à ses conséquences. Dominik Siegrist, Président de la CIPRA, déclare : « Dans le domaine de l'énergie, les pays alpins ont un gros potentiel pour limiter le changement climatique. Par exemple, les réglementations relatives à la construction doivent être adaptées afin que tous les nouveaux bâtiments soient construits conformément au standard des constructions passives. »

Autre domaine d'action important : les transports. Un système de gestion de transports pour toutes les Alpes permettrait de transférer le trafic de transit de marchandises de la route vers le rail. La CIPRA exige en outre, pour l'ensemble de l'espace alpin, une limitation de vitesse pour les véhicules particuliers, de 100 km/h sur autoroute et de 80 km/h hors agglomération. Le tourisme doit contribuer à la lutte contre le changement climatique grâce à la création de 100 forfaits couvrant les besoins de mobilité des touristes tant pour rejoindre leur lieu de vacances que pour se déplacer une fois sur place, sans moyens de transport individuels motorisés.

En matière de maîtrise des conséquences du changement climatique aussi, la CIPRA fait des propositions concrètes aux Etats alpins tels que la délimitation généralisée de zones à risques, l'abandon du subventionnement des canons à neige et l'élaboration panalpine d'une stratégie de gestion durable des cours d'eau. Pour que le plan d'action en faveur de la protection du climat de la Convention alpine puisse également être mis en œuvre, les Etats alpins doivent alimenter avec les moyens requis un fonds alpin de protection climatique. Un maximum d'organisations doit signer le pacte sur le climat avant sa présentation, par la CIPRA, aux Etats alpins début 2009.

Le texte du pacte sur le climat pour les Alpes, le communiqué de presse ainsi que d'autres informations sont disponibles sur le site www.cipra.org.

CIPRA, Commission Internationale pour la Protection des Alpes

La CIPRA, la Commission Internationale pour la Protection des Alpes est une organisation faîtière non gouvernementale dotée de représentations nationales dans les pays alpins, elle regroupe plus de cent associations et organisations de sept pays alpins. Elle travaille à un développement durable dans les Alpes, œuvrant à la préservation de l'héritage culturel et de la nature, de la diversité régionale, ainsi qu'en faveur de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.

Contact : Andreas Götz, Directeur CIPRA International, +41 79 651 51 19, international@cipra.org
www.cipra.org